

Rivière



VAL DE GARTEMPE

Merci à tous pour votre participation au 4^{ème} forum interrégional des Techniciens Médiateurs de Rivière. Cette rencontre nous a permis d'exposer les nouveaux programmes des partenaires techniques et financiers, de discuter sur les possibilités de concertation entre les différents acteurs de la rivière et sur la mobilisation des acteurs locaux, de partager les expériences de chacun et enfin, d'approfondir les connaissances scientifiques et techniques.

Sur les deux jours, près de quatre-vingt personnes ont suivi le forum : 64% venaient de la région Poitou-Charentes, 26% de la région Limousin, 4% de la région Centre et 6% d'autres régions. Parmi les personnes inscrites, la majorité provenait du bassin Loire-Bretagne (73%), en particulier Vienne et Haute-Vienne et les 27% restants du bassin Adour-Garonne.

Suite au bilan, nous retenons quelques remarques :

- Un intérêt fort pour les ateliers techniques du vendredi après-midi
- Un manque de temps pour la visite sur le terrain et pour la discussion en salle qui a suivi
- L'importance de laisser plus de temps à la présentation d'expériences (réussies ou non)

Par ailleurs, il existe des attentes sur d'autres thèmes :

- Des sujets techniques (gestion des zones humides, vidange des seuils, étangs liés au cours d'eau, génie végétal, diagnostic d'hydromorphologie, aménagements pour la diversification...)
- Les financements (Conseil général, européens),
- Les techniques de médiation sociale, de concertation et de communication
- La réglementation et le droit d'eau.

Quelques personnes auraient souhaité des interventions plus axées sur les zones humides.

Dans l'attente de vous recevoir à nouveau à Lathus, bonne lecture.

Marion Thoré
Coordinatrice du réseau TMR



Forum technique interrégional des techniciens médiateurs de rivière 26 et 27 novembre 2009 – Lathus (86)

Ce compte-rendu est une synthèse des interventions et des échanges du forum. Les propos ne sont pas repris dans leur intégralité. Nous présentons les intervenants dans l'ordre chronologique de leur présentation. L'intégralité des diaporamas ainsi que les coordonnées des intervenants sont accessibles sur le site du réseau des techniciens médiateurs de rivière à la rubrique « forum 2009 » (www.cpa-lathus.asso.fr/tmr).

Actualités des partenaires

Les modalités de financement sont consultables dans les présentations des intervenants

Révision du 9^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Laurent Berthon

Objectif concernant les TMR

Préservation et restauration des fonctionnalités des hydrosystèmes

Priorités

Cours d'eau, zones humides et poissons migrateurs

Orientations retenues

- Augmentation des taux d'aide pour accompagner la « Trame bleue » et développer l'acquisition des zones humides
- Autorisation le dépassement du plafond de 80% d'aide publique
- Renforcement de l'accompagnement des porteurs de projet
- Ajustement de l'outil de mise en œuvre : le Contrat Restauration Entretien (CRE) devient Contrat Territorial Milieux Aquatiques

Le Contrat Territorial Milieux Aquatiques

- Prise en compte de tous les paramètres déclassants
- Des multipartenariats pour des actions multi thématiques
- Restauration hydromorphologique
- Aides à l'animation (50% + forfait de fonctionnement de 5 000 €)

Restauration de la continuité écologique

Le contexte a évolué avec le Grenelle de l'environnement et la notion de « Trame Bleue » qui vise 400 ouvrages problématiques en Loire Bretagne avant 2012.

Zones humides

2 600 ha de zones humides à acquérir en Loire Bretagne.

Les inventaires de zones humides sont également finançables à l'échelle d'un bassin versant dans un Sage ou au sein d'un contrat territorial ou d'un contrat de rivière.

Révision du 9^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Delphine Espalieu

La révision du 9^{ème} programme a été actée par le CA de l'Agence le 16/10/2009. Le Sdage Adour-Garonne 2010-2015 a été adopté le 16/11/09.

Trois priorités concernant les milieux aquatiques

- Rivières : Incitation à un meilleur raisonnement des interventions
- Amélioration de la continuité écologique
- Préservation et restauration des zones humides

Rivières

Révision des programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau entre 2010 et 2012 : temps réservé à une analyse technique du territoire et une analyse des capacités juridique et financière du maître d'ouvrage (MO) avec pour objectif premier l'adéquation du programme révisé avec les objectifs du SDAGE (Bon état des eaux). Bonification de l'aide (35% ➔ 50%) si une partie ou la totalité de ces nouveaux objectifs sont intégrés dans le nouveau programme de gestion. Proposition par l'Agence d'une démarche pour aider les MO dans ce travail. A noter également la possibilité de financer les équipements et travaux limitant le piétinement du lit par le bétail.

Restauration de la continuité écologique

Contrairement à l'AELB, l'AEAG ne se base pas sur une liste prioritaire d'ouvrages problématiques. Tous les cours d'eau sont éligibles avec un maximum de 80% de financement pour un effacement. Une hausse de 50% de la redevance hydro-électrique permet une augmentation du budget de 2 millions d'euros par an jusqu'en 2012.

Zones humides et habitats

La priorité est donnée aux inventaires. En 2010, un appel à projet sera lancé pour la maîtrise foncière et la préservation des zones humides. L'AEAG poursuit son soutien au développement des Cellules d'Assistance Technique des Zones Humides (CATZH). Les taux d'accompagnement seront modulés selon l'enjeu zone humide.

Politique du Conseil Régional Poitou-Charentes

Nathalie Pécheux

Le nouveau règlement de la politique de gestion des rivières du Conseil Régional Poitou-Charentes a été validé le 27/11/09.

La Région opte pour **trois principes** : une plus-value écologique, un développement de l'emploi et des aides majorées pour les secteurs à capacité de financement réduite.

➤ **Trois Priorités** : l'hydromorphologie, la biodiversité et le soutien à l'entretien.

➤ Conditions d'aide

- Justification de la plus-value écologique
- Sensibilisation des scolaires et du grand public
- Application de la concertation avec la mise en place des Comités Locaux Participatifs sur l'Eau (CLAP'EAU). 23 structures ont réalisé au moins 1 Clap'eau entre 2006 et 2009.

Depuis 2006, une cinquantaine de maîtres d'ouvrage ont été aidés. Près de 2 500 000 € engagés ont ainsi permis de financer les postes de techniciens médiateurs de rivière, des travaux d'entretien, la lutte contre la jussie et les ragondins, le Groupement régional des fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques et des opérations Plan Loire Grandeur Nature 2007-2013.

➤ Les évolutions du nouveau règlement

- Un appel à projets est lancé pour 2010-2011. Il permettra de financer des actions en faveur d'une amélioration du fonctionnement hydromorphologique et écologique.
- Les travaux d'entretien pourront toujours être financés mais avec des critères plus sélectifs. La priorité sera donnée aux programmes intégrant un ou des projets en faveur du fonctionnement hydromorphologique.

➤ Un atout pour cette nouvelle dynamique : le SIG « rivières et zones humides »

Il répond au besoin de disposer d'un outil partagé entre techniciens pour mesurer le gain écologique des opérations de gestion des cours d'eau. Il permettra à chaque structure d'accéder à un outil de suivi et de s'approprier de nouvelles méthodes d'évaluation.

Cet outil va permettre de produire et/ou croiser plusieurs type de données sur : les objectifs affectés, l'état du milieu, les pressions exercées sur le milieu, les opérations programmées, réalisées.

Une session de formation pour les TMR est prévue début 2010.

Politique 2007-2013 du Conseil Régional Limousin

Chrystèle Favi-Auguste

➤ **Problèmes** : la sévérité aux étiages, la vulnérabilité aux rejets polluants, l'importance du linéaire des cours d'eau, la dissémination de la ressource eau potable, l'eutrophisation...

➤ Contexte

- Fin du 4^{ème} Contrat de Plan Etat - Région
- Mise en œuvre de la DCE
- Révision du SDAGE

➤ Adaptations

- Nécessité d'une meilleure gouvernance
- Prise en compte des réflexions du 2^{ème} forum eau de 2006
- Prise en compte de l'état des lieux de la DCE et des nouveaux objectifs

➤ Objectifs

- Atteindre le bon état des eaux en 2015
- Préserver le patrimoine Eau

Conditions d'éligibilité plus sévères : secteurs prioritaires, conditionnement des aides au Contrats Territoriaux.

➤ Quatre domaines d'intervention

- **restauration des fonctionnalités naturelles** : cours d'eau (restauration, renaturation...), zones humides (inventaires, cartographie, plans de gestion, conseil et assistance, restauration et entretien, MAE zones humides), étangs (guide de gestion durable de l'étang, communication, sensibilisation, effacement)
- **réduction des pollutions** : Eutrophisation (études et actions) avec l'entrée baignade, produits phytosanitaires (actions de communication, sensibilisation, formation, actions pilotes sur les bassins versants prioritaires)
- **gestion quantitative** : EPTB concernant les étiages et les crues
- **outil de gestion intégré** : SAGE, CT...

Les agences de l'eau, l'Etat, la Région et les départements ont adopté des principes d'intervention communs à travers le volet eau du Contrat de Plan Etat-Région Limousin.

Les agences de l'eau et la Région ont signé une convention de partenariat et sont co-signataires des CRE, CT...

Trame bleue – Trame verte

DIREN Poitou-Charentes - Albert Noireau

➤ Actualité

- Mutualisation des services de l'Etat : fusion DIREN-DIREN-DRE = Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
- Grenelle de l'environnement : lutter contre l'effet de serre, préserver la biodiversité, supprimer les molécules dangereuses. Projet de loi Grenelle 2 : L 371 -1 : Trame verte et Trame bleue pour enrayer la perte de biodiversité

➤ **Trame verte** : espaces naturels importants pour préserver la biodiversité, corridors écologiques, surfaces en couvert écologique

➤ **Trame bleue** : cours d'eau classés au titre de l'article L 214-17 (migrateurs), les zones humides définies dans les Sdage, les cours d'eau et les zones humides importants pour la préservation de la biodiversité : frayères à poissons d'eau vive au titre du règlement 432-1.

➤ Objectifs Trame verte - Trame bleue (L 371-1)

Diminuer la fragmentation, relier les espaces importants = corridors écologiques, conserver le bon état écologique, préserver la biologie des espèces migratrices, faciliter les échanges génétiques, améliorer la qualité des paysages

➤ Le schéma régional de cohérence écologique (L 371-3)

Prise en compte des trames dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). La maîtrise foncière est essentielle. Toutes les communes sont concernées.

➤ Méthodologie

- Prendre en compte les espèces patrimoniales et les espèces emblématiques du territoire.
- Définir des unités paysagères (4 à 10 sous-trames)
- Réaliser une carte de synthèse Trame bleue - Trame verte au 1/50 000^{ème} ou au 1/10 000^{ème}.

➤ Questions et remarques

• **L'AELE augmentant son taux de financement, que va-t-il en être des autres financeurs ? Pas de déplaçonnement de prévu.**

• **Inquiétude des syndicats face à la réforme des collectivités territoriales et aux envisageables changements de priorités. Les taux d'autofinancement pourraient passer à 40% ce qui n'est pas envisageable pour beaucoup de syndicats.**

• **Quel rôle joueront les Commissions Locales de l'Eau (CLE) dans les Trames vertes et bleues ? Elles pourront faire partie du comité de pilotage**

• **Y-a-t'il des obligations pour les cours d'eau non-prioritaires dans les Trames vertes et bleues ? Pas d'obligation, cela dépendra de la volonté des élus. Les Trames vertes et bleues sont des outils et non des obligations. Mais 30 à 40% des cours d'eau sont déjà concernés par les frayères. Il existe les cahiers des charges à minima avec les zones de 5m concernant les berges des rivières. Toutes les rivières devraient être concernées mais pour éviter les blocages politiques, sont concernées uniquement des zones prioritaires. Malgré le caractère non-obligatoire, beaucoup de communes bougent.**

• **Quel est le calendrier pour la mise en place des Trames vertes et bleues ? Le calendrier sera mis en place après les élections régionales et le vote de la loi.**

• **Que se passe-t-il pour les PLU approuvés ? Il faudra attendre leur révision.**

• **Quels peuvent être les financements pour les affluents fortement recalibrés mais concernés par une masse d'eau classée en bon état ? Seulement 30% ? Normalement la méthode REH (réseau d'évaluation des habitats) intègre les affluents.**

Perception, appropriation et mise en œuvre des politiques « rivière »

CPIE Val de Gartempe – Marion Thoré

Une enquête a été diffusée auprès de tous les TMR du réseau. Nous avons reçu 36 questionnaires en retour.

➤ Diffusion et transmission de l'information entre les partenaires techniques et financiers et les structures « rivière »

Informations reçues de la part de : agences de l'eau (94%), conseils généraux (67%), réseau TMR (61%) et conseils régionaux (47%).

Recherche d'informations auprès de : agences de l'eau (86%), conseils généraux (77%), conseils régionaux (58%), ONEMA (58%), DDAF (ou DDEA) (53%).

Contacts globalement adaptés aux besoins même si pas toujours suffisamment fréquents, ni adaptés aux réalités de terrain.

Manque d'informations sur certains points (gestion des ouvrages, Trame bleue, veille réglementaire, critères d'éligibilité aux subventions, financements européens...).

Diffusion et transmission de l'information de la part des structures « rivière »

Informations diffusées sur les missions et actions menées par la structure (94%) et les enjeux de gestion de l'eau sur le territoire (67%) grâce à des lettres d'information diffusées régulièrement (47%) ou d'autres supports tels qu'un site internet (44%) et à des événements : visites de terrain (86%), animations d'éducation à l'environnement (69%), réunions (53%), etc...

Public visé : élus de la structure (89%) et riverains (72%) principalement.

Enjeux et actions sur le territoire

La restauration, l'entretien des cours d'eau et le rétablissement de la continuité écologique sont prioritaires.

La préservation et l'entretien des zones humides semblent des enjeux importants mais n'apparaissent pas prioritaires dans les actions menées par les structures.

Les principaux décalages observés s'expliquent par :

- manque de compétence associée (zones humides, pollutions diffuses...)
- manque de sensibilisation et communication
- forme des contrats (CRE = engagements sur 5 ans) : évolutions rapides difficiles

Manque de subventions : entretien des ouvrages hydrauliques existants, aménagements d'abreuvoirs, gestion des étangs, fonctionnements global de la structure, pour les masses d'eau classées en bon état...

Pistes d'évolution pour une meilleure appropriation des politiques « rivière »

Eclaircir les critères d'attribution et les taux de subventions ► guichet unique (cellule rivière ?).

Améliorer l'appui aux techniciens sur le terrain : réglementation claire, discours cohérent.

Importance de la consultation de terrain.

Discours cohérent à l'échelle du bassin versant.

Intérêt pour la communication-sensibilisation mais manque de temps.

► Organisation d'une rencontre annuelle, valorisation d'un répertoire d'exemples, mutualisation des outils de communication.

Atelier 1 : Création de conditions favorables à la réussite des actions du syndicat

Echanges autour de la place du technicien de rivière au côté des différentes structures face aux multiples enjeux au sein du bassin versant.

Mise en place de partenariats

Karine Barrière de la Chambre d'Agriculture de Corrèze a présenté la création d'un partenariat dans le cadre du Plan d'Action Territorial Auvézère. Ce programme comportait un suivi de la qualité de l'eau et la mise en place d'actions en zones agricole et non agricole (communication, information, expériences et suivi, formations).

Témoignages sur la gestion intégrée sur le bassin versant du Né (partenariats avec une trentaine de structures) et sur le partenariat entre le SABVM et le CREN > importance de l'émergence locale de projets et de la volonté des élus, et importance d'une bonne circulation de l'information.

Place du TMR

- forte polyvalence
- évolution du métier : moins de terrain, plus de gestion en amont, orientations
- travail isolé d'où l'importance des cellules rivière (ex : Charente)
- difficulté de reconnaissance comme personne ressource
- les politiques évoluent trop vite et il n'est pas facile de s'adapter, décalage sur le terrain
- importance de la cohérence entre partenaires financiers
- la réglementation appliquée clairement sur le terrain : la médiation serait plus facile

La fusion de syndicats peut être une solution intéressante à l'avenir (mutualisation...)

Atelier 2 : Concertation et mobilisation des acteurs locaux

Des solutions pour atteindre les objectifs des Sdage

Antoine Charrier de l'Institution Interdépartementale du bassin de la Sèvre Nantaise (IIBSN) et Olivier Constantin du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet ont présenté le travail que leurs 2 structures mènent en commun depuis 2004 sur le devenir des seuils.

Création d'un outil d'aide à la décision pour le choix d'interventions publiques pour des aménagements

Méthode du géographe Régis Barraud pour réaliser un inventaire des ouvrages existants et évaluer leur intérêt collectif. Une analyse interne est effectuée en classant les enjeux de très fort à très faible (impact de 0 à -15) ainsi qu'une évaluation collective par groupe d'usagers en classant les impacts et les intérêts de chaque ouvrage de très fort à très faible.

Enquête perception sociale des fonds de vallées

Dans le cadre d'un travail de recherche de Régis Barraud mené en partenariat entre l'IIBSN et le SMVT, une enquête électronique et papier a été envoyée aux associations d'usagers, aux clubs de kayak, aux associations de pêche, aux experts et gestionnaires de cours d'eau et aux élus. L'enquête se base sur un photo-questionnaire mettant en corrélation beauté du site et santé écologique des cours d'eau.

Perceptions unanimes :

Négatives : recalibrage, eutrophisation, barrages

Positives : ouvrages en ruine, libre cours, forts débits

Divergences des perceptions :

- les élus aiment moins les zones sauvages et les eaux vives et apprécient les seuils patrimoniaux.
- les élus envisagent plus des solutions d'entretien que d'arasement ou de conservation sélective.

Les effacements sont difficilement envisageables pour les élus. Mais seuls 21% souhaitent conserver tous les ouvrages.

Préférences et pratiques : sont appréciées les vallées encaissées, la proximité immédiate des cours d'eau, la nature sauvage, le calme et la tranquillité.

Echanges sur la mobilisation des acteurs locaux et la gestion de conflits

- Les difficultés sur la thématique des seuils portent sur l'appropriation sociale et culturelle plus que sur la technique qui, elle, semble de mieux en mieux maîtrisée.
- Toutes les perceptions des ouvrages sont à prendre en compte : paysagère, écologique, patrimoniale
- L'évolution rapide des politiques ne conditionne pas une évolution des perceptions au même rythme même si les discours des acteurs locaux depuis les années 2000 ont radicalement changé.
- Les propriétaires riverains n'ont pas eu la volonté de participer à cette enquête ce qui montre la difficulté de les mobiliser.
- Beaucoup de statuts réglementaires des ouvrages sont introuvables or s'il n'y a pas d'existence légale du site, les démarches juridiques pour envisager un aménagement deviennent complexes

Des solutions :

- une problématique commune doit être définie en amont pour pouvoir associer tout le monde : la qualité de l'eau ou le levier économique peuvent être des arguments puissants (ex : 100 000 € tous les 7 ans pour le dévasement dû aux ouvrages sur le site du Vicoin)
- s'appuyer sur une opportunité locale
- s'appuyer sur une étude technique très approfondie, qui apporte des garanties, des solutions alternatives aux usages existants, en parallèle d'un effacement, etc...
- associer les élus ou un élu qui s'implique et porte le projet
- faire intervenir une personne extérieure (un partenaire, un autre syndicat...)
- valoriser les exemples de réussite : répertoire d'exemples, visites de sites
- approche pédagogique à développer : varier le discours, la terminologie selon le public (exemple : utiliser « aménagement » plutôt que « effacement »)
- informer, former les élus et riverains en hydromorphologie
- participer aux instances de concertation d'aménagement du territoire

Ouvrages hydrauliques et gestion des étangs

GEONAT – Jean-François Nardot

Visite du Grand Etang d'Azat-le-Ris, des seuils du moulin du Queyroux.
Synthèse des visites de terrain (en salle).

Présentation des principaux ouvrages existants sur les étangs :

- **les digues** : pas de ligneux côté eau qui fragiliseraient la digue. Revanche de 40 cm minimum
- **les déversoirs** pour évacuer les crues se basant sur les crues de retour centennal. Ils sont fonction de la taille du bassin-versant, pas de l'étang. Ils peuvent assurer une continuité piscicole en aménageant une passe à poissons. En fonction du statut de l'étang, des grilles peuvent être obligatoires (10 mm entre chaque barre).
- **les ouvrages de vidange** : pelle, vanne, moine. Vidange obligatoire tous les 3-4 ans

Questions et remarques

Quel est l'intérêt d'un étang ?

- autrefois intérêt alimentaire et aujourd'hui de production piscicole
- intérêt patrimonial et paysager
- intérêt économique
- réserve d'eau pour les barrages hydrauliques
- aucun intérêt pour la rivière

Comment régler le problème de pollution de la rivière lors des vidanges ?

Par un bassin de décantation temporaire en aval pour bloquer les sédiments lors de la vidange. Minimum 1 000 m². Il empêchera de dépasser le taux de 1g/litre de matières en amende.

Indicateurs d'évaluation et de suivi

ONEMA - Laetitia Boutet-Berry et Michel Bramard

Objectifs d'un suivi de la qualité hydrologique : mesurer l'ensemble des effets positifs d'un aménagement et proposer des mesures correctives.

Exemples de méthodes d'évaluation

• **Manuel de restauration hydromorphologique de l'Agence de l'Eau Seine Normandie** : suivi écologique à minima du lit mineur (IBGN) et suivi géomorphologique (cartographie du faciès d'écoulement, lever de profil en long et en travers, mesures granulométriques)

• **Protocole CarHyCe de l'ONEMA** : caractérisation hydromorphologique des cours d'eau

Positionner une station représentative du tronçon à étudier. Etude sur 15 transects : 15 profils en travers du lit de plein bord, étude granulométrique, habitats et ripisylve.

• **IAM : Indice d'attractivité morphodynamique**

Cartographie à partir de transects : hauteur d'eau, vitesse de courant...

• **Techniques des micro-habitats Evha, Estimhab...**

Valeur de débits réservés ou de débit minimum

• **Score d'hétérogénéité de l'habitat**

Prélèvements de substrats sur 15 transects et étude granulométriques

Perspectives ONEMA :

- élaborer et mettre à disposition une boîte à outil avec les différents protocoles
- éditer un recueil national d'hydromorphologie

Questions et remarques

• **Ces méthodes sont-elles envisageables pour des structures ayant peu de moyens ? Il existe une réelle guerre d'experts à ce sujet. Il faut effectivement s'adapter.**

• **Le suivi est devenu obligatoire mais il n'existe pas de règles pour le pourcentage de financement consacré au suivi, ce qui représente un réel flou pour les maîtres d'ouvrage. Nous sommes aujourd'hui dans une phase expérimentale pour ce qui concerne l'évaluation des travaux hydromorphologiques. On ne peut donc se consacrer qu'à des sites pilote pour pratiquer ces différents protocoles. Ce qui pourrait devenir obligatoire plus tard.**

• **Qu'en est-il de la méthode REH ? C'est uniquement de l'expertise pratiquée sur le bassin Loire-Bretagne. Ce protocole n'a pas été retenu au niveau national car il existe quelques réserves.**

• **A-t-on les premiers résultats du SyRAH (Système relationnel d'audit de l'hydro morphologie des cours d'eau) ? C'est une base de données hydromorphologiques des cours d'eau représentée sous forme d'un SIG multicouches. Les résultats n'ont pas encore été exploités.**

Retour d'expériences sur les travaux hydromorphologiques

FDAAPPMA Vienne - Sébastien Joussemet

La FDAAPPMA Vienne réalise des opérations « ponctuelles » de restauration de cours d'eau et participe (financièrement et techniquement) à certains d'entre eux comme par exemple celui des affluents de la Vienne, de la Gartempe et de l'Anglin pour le compte du Syndicat Mixte du Pays Montmorillonnais.

Il existe de nombreuses perturbations au développement des peuplements piscicoles. Il s'agit notamment des seuils, des travaux anciens de rectification de cours d'eau et de la divagation des bovins.

la FDAAPPMA préconise certains modes d'interventions : mise en défense par pose de clôtures, la recharge granulométrique, la plantation d'arbres... Le coût de telles opérations se situe entre 20 et 25 € le mètre linéaire.

Depuis 2002, la FDAAPPMA réalise des suivis piscicoles et hydro-biologiques avant et après les travaux de restauration comme par exemple sur la Clouère ou pour le Syndicat Mixte du Pays Montmorillonnais (SMPM). Les résultats nous montrent que l'on enregistre avant tout les variations interannuelles des peuplements qui ont des origines multiples (changements des conditions hydro-climatiques, changements des pratiques culturales sur le bassin versant, impact positifs des travaux limités à la station concernée...). Toutefois, les opérations de restauration permettent de maintenir les populations les plus sensibles (ex : truite de rivière, écrevisses à pattes blanches). Les aménagements réalisés ne sont pas toujours suffisants pour remédier à toutes les agressions exercées sur le bassin-versant (intensification des pratiques culturales, développement l'urbanisation...)

Questions et remarques

• **Pourquoi n'y a-t-il pas eu d'explosion de chabots ? Sur la Clouère aux Jalinières il y a eu une augmentation très forte de cette espèce en 2004 puis une régression en 2007 peut-être en liaison avec les épisodes de sécheresse de 2003 à 2005.**

• **Echanges autour de l'indice Biologique Global Normalisé (IBGN) et de l'indice Poisson Rivière (I.P.R.) qui constitue une méthode d'évaluation de la qualité biologique des cours d'eau. L'IBGN permet l'évaluation de la qualité de l'eau (matières organiques essentiellement) mais surtout des habitats des petits cours d'eau peu profonds. L'I.P.R. mesure la différence entre un peuplement théorique et la situation actuelle. Ce ne sont pas des indicateurs d'évaluation des travaux mais ils renseignent sur la qualité, à un moment donné, du milieu. Il est important de prendre en compte d'autres indicateurs objectifs comme par exemple le suivi thermique, le score d'hétérogénéité... ou même des indicateurs subjectifs comme par exemple la satisfaction des riverains et des exploitants...**

Retour d'expériences sur l'installation d'abreuvoirs

Syndicat Mixte du Pays Montmorillonnais - Franck Magnon

Présentation de quelques techniques d'aménagement d'abreuvoirs réalisés depuis 4 ans. Le piétinement des bovins dégrade les berges et charge les cours d'eau de sédiments. Le lieu de la pose de l'abreuvoir est défini en concertation avec le ou les agriculteurs.

• **Mode opératoire :** poser des clôtures, creuser le lit et poser des pierres solidifiant le fond du lit, installer des cordons avec des blocs de grosse taille de chaque côté, creuser la berge de part et d'autre des cordons et installer de gros blocs, solidariser avec des blocs de petite taille, recouvrir le fond du lit par recharge granulométrique, recouvrir les berges de terre ou de pierres.

Points importants

- Analyser le sol sur lequel on le fait,
- Bien stabiliser le fond (minimum 1,50 mètre de profondeur),
- Replanter pour recréer une ripisylve
- La négociation est nécessaire

• **Coût :** blocs + clôtures + petit matériel + engins + pelleuse et un agent = environ 1000 € pour un abreuvoir moyen.

Questions et remarques

• **Les pierres de surface disparaissent-elles ? Non si on dame bien. La fréquence de passage et l'humidité du terrain est à prendre en compte. Une des solutions est de compacter tous les 3-4 ans.**

• **Existent-ils d'autres types d'abreuvoirs : abreuvoir à pompe, abreuvoir à museau, abreuvoir par gravité, en dérivation...**

• **Quelle est la position de la DDA ? Aucun problème car déclaration**

• **Y a-t-il des problèmes de déjections animales ? Pas au niveau de l'abreuvoir mais forcément en aval.**

• **Y a-t-il des réticences des propriétaires pour poser des clôtures ? Très souvent ils n'en veulent pas. S'ils sont d'accord, ils négocient pour que le syndicat entretienne, ce qui n'est pas envisageable. Il leur est proposé que le syndicat dépose des copeaux de bois sous les clôtures pour qu'il n'y ait pas besoin d'entretien.**

• **Posez-vous des clôtures électriques ? Cela peut poser problème car si les piquets ne sont pas fixes, ils sont déplacés pour tout autre usage. Il existe des fiches pratiques « abreuvoirs » réalisées par la CATER (Cellule d'Animation Technique pour l'Eau et les Rivières) Basse-Normandie.**

Nous remercions Gérard Vandenbroucke, vice-président du Conseil Régional Limousin et Reine-Marie Delage, conseillère régionale à la Région Poitou-Charentes pour leur participation au forum.



Le CPIE Val de Gartempe diffuse par Internet une « lettre des rivières ».

Vous trouverez la liste des adresses de diffusion sur le site

www.cpa-lathus.asso.fr/tmr.

Si votre nom ou structure n'y figure pas, veuillez l'envoyer au CPIE Val de Gartempe : cpie-val-de-gartempe@cpa-lathus.asso.fr

VAL DE GARTEMPE



Pour tout renseignement :

Marion Thoré

CPIE Val de Gartempe

BP 5 - 86390 LATHUS

cpie-val-de-gartempe@cpa-lathus.asso.fr

www.cpa-lathus.asso.fr/tmr

